

voir avec les crédits de ce ministère. Un comité en est saisi. La motion en question n'a donc aucun rapport avec les autres crédits à l'étude au comité.

**M. Peters:** J'en conviens. J'ai soulevé le problème des crédits du ministère du Commerce uniquement parce qu'à mon avis le comité directeur du comité de l'agriculture a estimé que nous devons demander que les crédits du ministère des Forêts soient déferés à ce comité afin qu'il puisse discuter le programme ARDA relevant du ministère des Forêts. Je crois que nous devons demander au ministre du Commerce de comparaître devant le comité de l'agriculture, parce que ce ministre est aussi comptable de l'activité de la Commission canadienne du blé.

**L'hon. M. Starr:** Elle relève du ministère des Finances.

**M. Peters:** Cela a peut-être été déferé au ministère des Finances. Je me trompe peut-être de ministre et de ministère. Il s'agit cependant de l'importance réelle d'étudier cette affaire en vue de rendre efficace le travail des comités. Si le comité de l'agriculture doit discuter ces affaires et en faire rapport à la Chambre, nous devons, pour que cette discussion soit complète, avoir l'occasion de discuter en comité l'ensemble du problème agricole. Il faudra donc y discuter les crédits des ministères qui s'occupent d'agriculture. Le ministre n'a peut-être pas étudié cette affaire, mais elle me préoccupe au point où je ne suis pas disposé à accorder le consentement unanime.

● (2.50 p.m.)

**M. l'Orateur:** Le consentement n'étant pas unanime, le ministre ne peut présenter sa motion.

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, relativement aux crédits qu'a mentionnés le député de Timiskaming, le ministre consentirait-il à ce que nous déférions les crédits du ministère des Forêts relatifs à l'ARDA au comité de l'agriculture, plutôt que d'en discuter ici?

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, il a été convenu entre les leaders des partis que ces crédits seraient étudiés au comité plénier de la Chambre. Toutefois, je m'abstiendrai volontiers de demander qu'ils soient étudiés ici. Je dois rappeler aux députés que les comités ont pour fonction d'exécuter les travaux que la Chambre des communes leur assigne. La Chambre des communes n'a pas à s'occuper des travaux auxquels les comités

désirent s'adonner. Il semble régner une certaine confusion sur ce point. De toute façon, je prendrai la chose en considération et j'en discuterai avec les leaders des partis représentés à la Chambre. Je demanderais donc que la Chambre adopte aujourd'hui ma motion sans que soient mentionnés les crédits du ministère des Forêts, et que nous abordions l'étude des crédits du ministère du Travail.

**M. Reid Scott (Danforth):** Monsieur l'Orateur, j'appuie les propos du député de Timiskaming.

**M. Fairweather:** Les socialistes pragmatiques pourraient-ils tenir leur «caucus» ailleurs afin que nous puissions poursuivre nos travaux?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Scott (Danforth):** Si notre savantasse avocat a fini, nous pourrions continuer. Ce qu'il y en a des leaders, ici! (*Applaudissements*) Voilà qui pose un problème semblable, et je ne le savais sûrement pas au début. Mais comme on peut être bête!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale aux députés que nous ne devrions pas nous engager dans un débat pour savoir si, oui ou non, il y a consentement unanime. Je le demanderai aux députés et, s'il y a consentement unanime, la motion sera présentée.

**M. Peters:** Non, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité.

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, pourrais-je avoir des précisions sur un point? Ai-je le consentement unanime de retirer les crédits du ministère des Forêts de la proposition présentée à la Chambre?

**M. Peters:** Monsieur l'Orateur, on me permettra peut-être de poser une question. Je ne m'y oppose pas. Cela ne rappelle-t-il pas aux membres de la Chambre des communes que nous avons fixé une limite de 30 jours pour l'examen des crédits? Si nous présentons ces crédits, qui sont ou ne sont peut-être pas les plus importants, sans que le comité des travaux ait attribué des périodes de temps afin de permettre une juste répartition du débat sur les crédits pendant les 30 jours, si nous présentons ces crédits au petit bonheur sans ce genre de discussion, ne tendons-nous pas à éliminer la période convenable attribuée pour l'examen de crédits